

Oxypro Foam Elevage

Désinfectant Acide Moussant Oxydant
BACTERICIDE, LEVURICIDE, FONGICIDE et VIRUCIDE.

1. PROPRIETES :



OXYPRO FOAM ELEVAGE est un désinfectant acide oxydant légèrement moussant pour traiter toutes les surfaces et matériels dans les locaux d'élevage pendant le vide sanitaire (mobiliers, murs, sols).



OXYPRO FOAM ELEVAGE est également désinfectant pour les matériels de transport d'animaux domestiques dans le domaine de l'élevage et l'intérieur des véhicules de transport (bétaillères, plateaux de véhicules, caisses, ...).

OXYPRO FOAM ELEVAGE est BACTERICIDE, LEVURICIDE, FONGICIDE, VIRUCIDE et MYCOBACTERICIDE.



OXYPRO FOAM ELEVAGE est soutenu au niveau du règlement Biocide (CE) 528/2012 en TP3.

Son fort pouvoir oxydant apporte une grande efficacité désinfectante et une action blanchissante des supports. Action détartrante rapide avec une bonne rinçabilité.



Son efficacité est idéale en vide sanitaire pour vos bâtiments (murs, sols ...) et l'entretien régulier de vos matériels d'élevage (logettes, cages, ...).

Oxypro Foam Elevage est un désinfectant efficace et utilisable en agriculture biologique*.

Ce produit est compatible avec les inox, PVC, Polyéthylène, Polypropylène, verre, caoutchouc.
Réaliser un essai préalable sur les surfaces à traiter avant application.

2. MODE D'EMPLOI :

Avant tout nettoyage, procéder au rangement, balayage et prélavage

Faire un lavage avant désinfection

Utiliser la solution préparée immédiatement après dilution.

Ne pas stocker la solution préparée.

Pré rinçage à l'eau froide ou chaude potable.

Rinçage à l'eau froide potable.

Type de matériel :

Domaine :	Méthode	Température d'utilisation en °C	Concentration d'utilisation %	Temps de contact
Bâtiment d'élevage agricole,	Traitement pendant le vide sanitaire.	Ambiante (dès 10°C)	0,5 - 5 %	30 min
Matériels d'élevage,				
Matériels et intérieur des véhicules de transport,	Surfaces par pulvérisation.			

Ne pas diluer dans une eau contenant plus de 30-40 ppm de chlorures.
Rincer abondamment à l'eau potable les surfaces traitées et matériels d'application.

Efficacité	Normes	Temps de contact	T °C	Substances interférentes	Souches	Dilution
Bactéricide	EN 1656	30 min	10°C	saleté bas	<i>Enterococcus hirae</i> , <i>Pseudomonas aeruginosa</i> , <i>Proteus vulgaris</i> , <i>Staphylococcus aureus</i> , <i>Listeria monocytogenes</i> , <i>Salmonella typhimurium</i> , <i>Escherichia coli</i> .	0,5%
	EN 14349	30 min	10°C	saleté bas	<i>Enterococcus hirae</i> , <i>Proteus vulgaris</i> , <i>Pseudomonas aeruginosa</i> , <i>Staphylococcus aureus</i> , <i>Escherichia coli</i> , <i>Listeria monocytogenes</i> , <i>Salmonella typhimurium</i> .	2%
	EN 16437	30 min	10°C	saleté bas	<i>Enterococcus hirae</i> , <i>Proteus vulgaris</i> , <i>Pseudomonas aeruginosa</i> , <i>Staphylococcus aureus</i> , <i>Escherichia coli</i> , <i>Listeria monocytogenes</i> , <i>Salmonella typhimurium</i>	4%
Fongicide	EN 1657	30 min	10°C	saleté bas	<i>Aspergillus brasiliensis</i> , <i>Candida albicans</i> , <i>Aspergillus fumigatus</i> .	3%
Fongicide	EN 16438	30 min	10°C	saleté bas	<i>Aspergillus brasiliensis</i> , <i>Candida albicans</i> , <i>Aspergillus fumigatus</i> .	5%
Virucide	EN 14675	30 min	10°C	saleté bas	<i>ECBO</i> -Aujeszky - Influenza virus aviaire H5N1 Influenza virus aviaire H1N1 Virus Gumboro Virus de Newcastle	0,5%
					<i>Entérovirus porcin</i>	1%
					<i>Peste (fièvre) porcine classique</i>	2%
Virucide	EN 14675	30 min	4°C	1% de sérum albumine bovine	<i>fièvre aphteuse (FMDV) (0,001%)</i>	0,001%
Mycobactéricide	EN14563	30 min	10°C	saleté bas	<i>Mycobacterium terrae</i> , <i>Mycobacterium avium 3</i>	2%

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide limpide moussant incolore
pH :	1.07 +/- 0,1 ; produit pur (20°C)
Densité (20°C) :	1,065 g/cm ³ +/- 0,005
DLU	12 mois
Stockage	Pour une conservation optimale jusqu'à la DLU, conserver le produit à l'abri de la chaleur, de la lumière et du gel.
Substance active biocide	1,2% (soit 12,7g/litre) d'acide peracétique (CAS 79-21-0).
Contient parmi d'autres composants :	Voir en section 15 de la FDS.
Type de produit :	TP3 : Traitement bactéricide, levuricide, fongicide, virucide, du matériel d'élevage d'animaux domestiques, des logements d'animaux domestiques, du matériel de transport et des véhicules de transport. SL - Concentré soluble.
Déclaré à l'inventaire BioCID :	Sous le N°50968. Demande d'AMM en cours.

4. CONDITIONNEMENTS :

Disponible en :

- Bidon de 10kg, Réf. 001132506*,
- Bidon de 20kg. Réf. 001132593*,
- Fût de 60kg. Réf. 001132505*,
- Fut de 200Kg. Réf 001132592*,
- Container de 1100kg. Réf. 001132501.

**Le pictogramme ADIVALOR, présent sur ces conditionnements, indique que l'emballage usagé peut-être éliminé via le service de collecte proposé par les distributeurs partenaires de la filière EVPHEL.*

5. PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Produit strictement professionnel.

Produit étiqueté H290, éviter tout contact avec les métaux.

Ne pas appliquer sur surfaces sensibles, peintes, et métaux légers (alu, cuivre, laiton, bronze, étain, fer). Eviter les surfaces en acier ordinaire, le cuivre et alliages. Compatible avec les matériaux synthétiques courants, les aciers inoxydables, en conditions normales d'utilisation. En cas de doute, faire un essai sur une petite surface à la concentration préconisée, laissé agir puis rincer abondamment. Ne pas appliquer sur le béton.

Produit strictement professionnel.

Formule déposée au centre antipoison Européen (PCN). Réf.1325

N° de téléphone d'appel d'urgence ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.fr

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

** Produit utilisable en production végétale biologique conformément au règlement (UE) 2018/848.*

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.

Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact des denrées alimentaires (Arrêté du 08/09/1999 et ses amendements). Rinçage obligatoire.

Utiliser les biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

N° de révision 24-08-2026-V4.1